

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 07-12-20 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal en date du 06 novembre 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le compte-rendu de la **séance du conseil municipal du 06 novembre 2018** transmis à l'ensemble des membres ne soulevant aucune objection, **est adopté à l'unanimité** dans la forme et la rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

ORDRE DU JOUR

- ↳ Enquête publique : Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), SNC Ferme éolienne de Saint-Hilaire-du-Maine ;
- ↳ Réhabilitation et extension de la médiathèque : démolition / désamiantage ;
- ↳ Détermination des tarifs des différents services et des salles pour l'année 2019 ;
- ↳ Prestation de service Accueil de loisirs « extrascolaire » : forfait semaine ;
- ↳ Retour sur la Commission « Travaux » du 24 novembre 2018 ;
- ↳ Maison Espace Blot : décision du devenir du bâtiment ;
- ↳ Point à temps 2019 : résultat de la mise en concurrence ;
- ↳ Noëthys : proposition d'assistance Online ;
- ↳ Site Internet : devis à valider ;
- ↳ Lotissement Les 7 Clochers : création d'une haie bocagère (devis pour création du merlon et convention de prestation de service avec la Chambre d'agriculture de la Mayenne) ;
- ↳ Déclaration d'Intention d'Aliéner : exercice ou non du droit de préemption urbain « Le Vallet » ;
- ↳ Requalification des rues d'Anjou, de Touraine et des Prés : dossier de sous-traitance et avenant au marché de travaux ;
- ↳ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - DETR 2019 : dossier de demande de subvention ;
- ↳ Réforme de la gestion des listes électorales : désignation d'un conseiller municipal pour assister aux commissions de contrôle ;
- ↳ Personnel communal : augmentation du temps de travail d'un agent suite à une réorganisation des services ;
- ↳ Décision modificative budgétaire : réajustement des comptes ;
- ↳ Récapitulatif des décisions du maire pour l'année 2018 ;
- ↳ Affaires diverses : étude de différents devis ; nouveau planning d'ouverture de la bibliothèque.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 146	Enquête Publique : Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), SNC Ferme éolienne de Saint-Hilaire-du-Maine

Un arrêté en date du 19 novembre 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la SNC FERME EOLIENNE DE SAINT-HILAIRE-DU-MAINE, en vue d'exploiter des installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, a été déposé en mairie. L'enquête publique, sur une durée de 32 jours, est prévue du lundi 10 décembre 2018 au jeudi 10 janvier 2019.

Le projet consiste en la création d'un parc éolien sur la commune de Saint-Hilaire-du-Maine. L'installation comprendrait 4 aérogénérateurs dont le mât a une hauteur supérieure à 50 mètres et est donc soumise au régime d'autorisation.

Conformément au Code de l'environnement, la demande d'autorisation comprend ainsi, entre autres documents, une description des procédés de fabrication mis en œuvre, les capacités techniques et financières du projet, les garanties financières, une étude d'impact et son résumé non technique, une étude de dangers et son résumé non technique.

En application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse a été adressée à l'assemblée délibérante en tant qu'affaire soumise à délibération y compris dans les communes de moins de 3500 habitants puisque cette délibération porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Aussi, Monsieur le Maire présente la note explicative de synthèse qui a été adressée et qui détaille le projet de la SNC ferme éolienne de Saint-Hilaire-du-Maine. L'avis du Conseil Municipal est donc sollicité sur cette installation.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le Code Général des propriétés des personnes publiques ;
- **VU** l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2018 prescrivant l'ouverture d'enquête publique ;

- Après avoir pris connaissance de la note de synthèse présentant le projet de la SNC Ferme éolienne de Saint-Hilaire-du-Maine, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT ;
- Après avoir entendu les différents éléments décrivant le projet ci-dessus indiqué ;
 - La Ferme éolienne de Saint-Hilaire-du-Maine, filiale de ABO Wind Sarl, envisage l'implantation d'un parc éolien, composé de 4 éoliennes et 1 poste de livraison électrique, sur des terrains situés sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-du-Maine ;
 - Une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter ce parc éolien, dont la durée est fixée à 32 jours est ouverte du 10 décembre 2018 au 10 janvier 2019, sur la commune de Saint-Hilaire-du-Maine ;
 - Dans ce cadre, les conseillers municipaux des communes concernées par le périmètre d'affichage de l'enquête publique sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation d'exploiter dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête ;
- **CONSIDERANT** que la Société ABO Wind Sarl, 2 Rue du libre échange à TOULOUSE (31500), réalise des projets de parcs éoliens dans le cadre des orientations gouvernementales en matière de développement des énergies renouvelables ;

*Et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- ↪ **DONNE** un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien déposée par la SNC Ferme Eolienne de Saint-Hilaire-du-Maine, filiale de ABO Wind ;
- ↪ **DECLARE** que l'installation classée pour la protection de l'environnement telle que proposée n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- ↪ **CHARGE** le Maire de l'exécution des présentes décisions ;
- ↪ La présente délibération sera déposée dès l'ouverture de l'enquête publique, soit à compter du 10 décembre 2018, et fera l'objet d'un affichage en Mairie de Monténay pendant un mois à compter de sa publication.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 12 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 147	Réhabilitation et extension de la médiathèque : démolitions / désamiantage

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a procédé au lancement de la mise en concurrence dans le cadre de la réhabilitation et l'extension de la médiathèque, lot 01 « Démolitions-Désamiantage ». La publication s'est déroulée du 31 octobre au 26 novembre 2018.

Seulement 2 entreprises ont répondu à l'AAPC (Avis d'Appel Public à Concurrence). M. le Maire présente l'analyse des offres établie par l'Atelier Gauthier-Guilloux et demande au conseil municipal de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

*Après avoir entendu l'analyse des offres et,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- ↳ **DECIDE** de valider l'offre proposée par l'entreprise FTPB, sise à Saint-Pierre-la-Cour (53410) pour la réalisation des travaux de démolition et de désamiantage de la petite maison d'angle et du préau situés Rue de l'ancienne mairie et s'élevant à la somme de 24 490 Euros HT ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer le marché de travaux correspondant ainsi que toute pièce relative aux présentes décisions ;
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 148	Détermination des tarifs des différents services et des salles pour l'année 2019

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de déterminer les tarifs à appliquer pour l'année 2019 pour les services suivants :

- Concessions cimetièrre communal et site cinéraire
- Photocopies
- Location de matériel divers
- Salles communales

→ **concession cimetièrre communal :**

Concession cimetièrre	Tarifs 2019
Emplacement	Emplacement simple
Trentenaire	100 Euros
Cinquantenaire	200 Euros

→ **site cinéraire :**

Tarifs du site cinéraire	TARIFS - Année 2019
Mise à disposition d'une caverne <ul style="list-style-type: none"> - Durée : 30 ans - Durée : 50 ans 	320 Euros (prix coûtant) + 40 Euros 80 Euros La plaque (à la charge des familles) aura une dimension obligatoire de 12 cm x 8 cm
Jardin du souvenir : <ul style="list-style-type: none"> - Dispersion des cendres - Droit d'inscription sur le pupitre (gravure) 	Tarif à réétudier

* L'inscription sur le pupitre (gravure) est à la charge de la commune (obligation de traçabilité)

→ photocopie :

Photocopies	Tarifs 2019
Format A4	
↔ Recto	0.30 €
↔ Recto-Verso	0.40 €
Format A4	
Photocopie de documents administratifs (loi n°78753 du 17/07/1978 – décret du 30/12/2005)	0.18 €
Format A3	
↔ Recto	0.40 €
↔ Recto-Verso	0.60 €

→ Location de matériel : tables / chaises

Location de matériel	Tarifs 2019
TABLES :	La table :
Associations ou habitants de Monténay	2 €
Associations ou habitants de l'extérieur	4 €
CHAISES :	La chaise :
Associations ou habitants de Monténay	0.50 €
Associations ou habitants de l'extérieur	1 €

→ Location de matériel : mise à disposition du caisson à titre payant (benne déchets verts)

- ✓ **Réservé aux habitants de Monténay**
- ✓ A/C du 1^{er} mars 2016 (délibération n° 2016/037 du 01/03/2016)
- ✓ Forfait 50 €uros le week end + prix au m3 des déchets déposés
- ✓ Dépôt le vendredi après-midi à 16h30 et reprise le lundi matin à 9h00

→ Location de matériel : mise à disposition du broyeur

- ✓ Délibération n° 2016/139 du 08/11/2016
- ✓ Forfait 8 €uros la demi-journée
- ✓ Caution de 280 €uros
- ✓ Retrait du matériel aux ateliers municipaux avec le plein (pas de livraison)
- ✓ Retour du matériel avec le plein
- ✓ Convention de mise à disposition + assurance de responsabilité civile

→ Location de matériel : mise à disposition des pochoirs

- ✓ **Réservé seulement aux collectivités**
- ✓ Délibération n° 2018/073 du 05/06/2018
- ✓ Gratuit
- ✓ Pas de caution
- ✓ Retrait du matériel aux ateliers municipaux (pas de livraison)
- ✓ Retour du matériel aux ateliers municipaux
- ✓ Convention de mise à disposition

→ Location de matériel : mise à disposition de l'écran de vidéo-projection

- ✓ **Réservé seulement aux associations locales**
- ✓ Location : 90 €uros
- ✓ Pas de caution (inclus dans la caution de la salle)
- ✓ Dépôt, installation et démontage du matériel seulement par les agents des services techniques (et uniquement dans la salle des fêtes)
- ✓ Convention de mise à disposition

MONTENAY - Tarifs des salles communales - - Année 2019 -	Location de la salle polyvalente			Cantine + cuisine
	Salle polyvalente (sans cuisine)	Option Cuisine (de la cantine)	Option cantine (uniquement pour les habitants)	
SOIREE DANSANTE AVEC REPAS ou MARIAGE --> Forfait week-end				
Associations locales	∅	∅	∅	∅
Habitants de Montenay	450 €	50 €	100 €	300 €
Associations ou habitants de l'extérieur	625 €	75 €		450 €
Repas des classes de Montenay	∅	∅	∅	∅
EVENEMENT FAMILIAL --> Location 1 journée (salle propre le lendemain à 10h)				
Habitants de Montenay	300 €	50 €		220 €
Habitants de l'extérieur	450 €	75 €		330 €
VIN D'HONNEUR et/ou DEPART MARIAGE				
Habitants de Montenay	150 €			100 €
Habitants de l'extérieur	225 €			150 €
REVEILLON ST SYLVESTRE - location par un professionnel (2 jours)				
Professionnel de Montenay - Orchestre / Traiteur	600 €	50 €		
Association de Montenay	200 €	50 €		
Professionnel de l'extérieur	900 €	75 €		
SPECTACLE - BELOTE - LOTO - BAL --> 1 journée				
Associations de Montenay	∅			
Associations de l'extérieur	300 €			
REUNION ou MANIFESTATION COMMERCIALE				
Organisme de Montenay	150 €			50 €
Organisme de l'extérieur	350 €			150 €
Mise à disposition suite à des obsèques (collation)				
Réunion de famille	∅	∅		

Caution et Arrhes	
Caution unique quelque soit l'utilisateur et la salle	600 €
Versement d'arrhes obligatoire à la réservation	30%

↪ **DECIDE** le maintien de la gratuité aux associations montenaysiennes sous certaines conditions énoncées et décrites dans le règlement d'occupation des locaux

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 149	Prestation de service Accueil de loisirs « extrascolaires » : forfait semaine

A compter du 1^{er} janvier 2018, l'accueil des jeunes de 12 à 17 ans fait l'objet d'une convention spécifique PS Alsh « Accueil Adolescents ». Ce point a été vu lors de la précédente séance du conseil municipal du 06 novembre.

Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Le calcul de la PS Alsh « Extrascolaire » est fonction du nombre de demi-journées ou journées figurant sur les factures aux familles avec la règle suivante :
Si l'amplitude d'ouverture est inférieure à 8h pour une journée, alors la journée équivaut à cette amplitude journalière dans la limite de 8h, et la demi-journée équivaut à la moitié de cette amplitude journalière dans la limite de 4h pour une demi-journée.
- Les heures péri-alsh (accueil matin et soir, avant et après l'accueil de loisirs des vacances scolaires) ne sont plus éligibles à la PS Alsh « extrascolaire ».

Compte tenu de cette situation particulière, la CAF de la Mayenne a souhaité accorder à notre structure le maintien des conditions de paiement de la PS Alsh « Extrascolaire » 2018 avant ces modifications.

Cette dérogation prend effet de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2018, sous réserve de la mise en place au 1^{er} janvier 2019 (par délibération du Conseil Municipal en 2018) d'une double tarification sur les petites et grandes vacances à savoir :

- Un forfait semaine (paiement de 4.5 jours pour une présence enfants 5 jours semaine)
- Une tarification à la journée / demi-journée

Pour l'année 2018, si le Conseil Municipal adopte une délibération acceptant la nouvelle tarification, la CAF s'engage à ne pas appliquer la perte financière pour l'année 2018.

M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur la création d'une nouvelle tarification à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↳ **DECIDE** de créer une nouvelle tarification « forfait semaine » à compter du 1^{er} janvier 2019 conformément à la fiche annexée ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que toute pièce relative aux présentes décisions ;
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

<p>La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">-recours administratif gracieux auprès de mes services-recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 150	Maison Espace Blot : décision du devenir du bâtiment

Une Commission « Travaux » a été programmée le samedi 24 novembre dernier et était élargie à l'ensemble du conseil municipal afin d'étudier les grands axes de dépense à venir et à retenir.

M. HAMEAU pose la question du devenir de la maison « Blot ». Une rénovation serait à envisager afin de proposer ensuite cette maison à la location.

Un architecte sera nécessaire pour réaliser une étude financière du projet. Un dossier de subvention au titre de la « revitalisation des centre-bourg » pourrait être présenté courant 2019 pour un lancement d'opération en 2020, en même temps que le projet de 6 logements par Mayenne Habitat, Rue d'Ernée.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce projet de réhabilitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↪ **DECIDE** de lancer une étude sur ce projet en 2019 afin d'obtenir un chiffrage précis de l'opération ;
- ↪ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à la présente décision ;
- ↪ **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération ;
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
-recours administratif gracieux auprès de mes services
-recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent (s) et non excusé (s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 151	Point à temps 2019 : résultat de la mise en concurrence

Suite au Conseil Municipal du 16 octobre dernier, délibération n° 2018/133, il a été décidé de lancer la consultation pour la réalisation des travaux de point à temps 2019.

Cinq entreprises ont été sollicitées. Les offres étaient à remettre pour le 30 novembre 2018. Le MAPA est établi au prix unitaire HT et non au quantitatif, sur un estimatif de 10 tonnes de point à temps. Il est précisé que les entreprises ont indiqué que **les prix sont établis sur la base des impôts et taxes en vigueur et que toute modification ultérieure de ces impôts ou taxes sera répercutée sur les prix.**

Il est demandé au Conseil Municipal de retenir l'offre dite la mieux-disante ou économiquement dite la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↪ **DECIDE** de retenir l'offre de LAMP SARL, sise à ERNEE, s'élevant à la somme de 789.10 € HT la tonne de point à temps à réaliser sur l'année 2019 ;
- ↪ **PRECISE** que les prix sont établis sur la base des impôts et taxes en vigueur et que toute modification ultérieure de ces impôts ou taxes sera répercutée sur les prix ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'inscrire les crédits budgétaires suffisants au budget primitif 2019 ;
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bordereau de prix unitaire ainsi que toute pièce relative aux présentes décisions ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent (s) et non excusé (s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 152	Noethys : proposition d'assistance Online

M. le Maire informe l'assemblée délibérante de la mise en place d'un nouveau service d'assistance en ligne pour le logiciel de gestion Noethys. En cas de difficultés de paramétrage, d'incompréhensions dans l'utilisation du logiciel ou de perte des données, il est désormais possible d'obtenir des réponses grâce à la plateforme d'assistance internet dédiée.

Cette prestation est proposée au tarif de 35 €uros par mois. Cette assistance est très attendue par le personnel utilisant ce logiciel et assurer d'autant plus par le créateur du logiciel.

Il est demandé au Conseil Municipal son avis sur cette proposition d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↪ **VALIDE** la prestation d'assistance au logiciel Noethys telle que proposée par Ivan LUCAS, sis à LANNILIS, pour un coût de 35 €uros par mois ;
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bon de commande pour souscrire l'abonnement Noethys Assistance Online correspondant ainsi que toute pièce relative à la présente délibération ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent (s) et non excusé (s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

M. BRETIN François ne prend pas part au vote

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 12 - Nombre de votants : 13

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 153	Site Internet : devis à valider

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune avait recruté un service civique pour mettre en place le site internet de la commune. Suite à la démission du contractuel en poste, la création du site de la commune est restée en suspens.

Il est important pour une commune de disposer d'un site internet afin de communiquer avec l'extérieur sur de larges sujets (publication d'appels d'offres, information des différentes animations communales, transmission des décisions du conseil municipal, vie communale...). Aussi, des contacts ont été pris pour la réalisation de cette prestation par un professionnel. M. le Maire cède la parole à M. BRETIN qui a contacté différents prestataires : seulement 2 réponses sont parvenues en mairie.

Il est demandé au Conseil Municipal son avis sur la création d'un site internet et sur les devis présentés.

Après avoir entendu l'exposé décrivant les critères de chaque prestataire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, [POUR : 10 (J.CHARDRON-G.HAMEAU-G.LOUAISIL-C.LEPODER-O.ALLAIN{2voix}-M.PAINCHAUD-P.CHESNEL-S.GENEST-JM.BLANCHARD) - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 3 (L.PELE-M.VOISIN-CH.LEFEBVRE)]

- ↳ **VALIDE** la proposition de CT Web sise à SAINT-DENIS-DE-GASTINES, pour la création du site internet de la commune, pour un montant de 1570 € HT soit 1884 € TTC ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toute pièce relative à la présente délibération ;
- ↳ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.

Transmission de la délibération au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent (s) et non excusé (s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

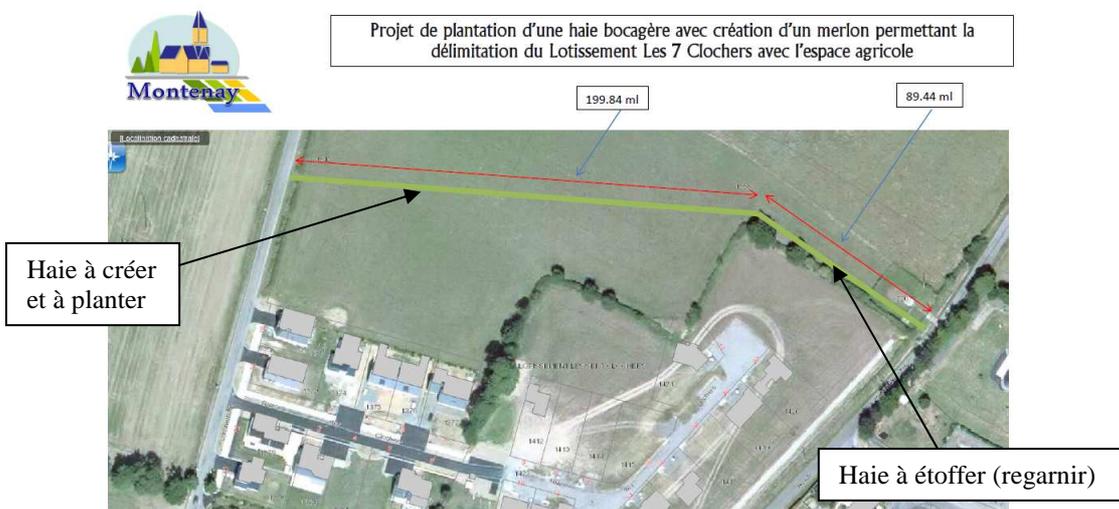
Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 154	Lotissement Les 7 Clochers : création d'une haie bocagère - Devis pour la création d'un merlon

Par délibération n° 2018/121 en date du 16 octobre 2018, le Conseil Municipal a validé la création d'une haie bocagère permettant la délimitation du lotissement « Les 7 Clochers » avec l'espace agricole. Un contact a été pris avec la Chambre d'agriculture de la Mayenne pour nous épauler dans le projet de plantation de haie(s).

L'entreprise MONGODIN, sise à LE TEILLEUL, titulaire du marché de travaux relatif à la viabilisation de la 3^{ème} tranche du lotissement Les 7 Clochers, a adressé un devis pour la création d'un merlon en utilisant directement les terres du chantier. Le devis s'élève à la somme de 1 504 €uros HT soit 1 804.80 €uros TTC pour la constitution d'un talus de 200 ml.

Le Conseil Municipal doit émettre son avis et, en cas d'accord, valider le devis proposé par l'Entreprise MONGODIN.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↳ **VALIDE** le devis proposé par l'Entreprise MONGODIN, sise à LE TEILLEUL, pour la création d'un talus de 200 ml, qui s'élève à la somme de 1 504 €uros HT soit 1 804.80 €uros TTC ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toute pièce relative à la présente délibération ;
- ↳ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
-recours administratif gracieux auprès de mes services
-recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent (s) et non excusé (s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

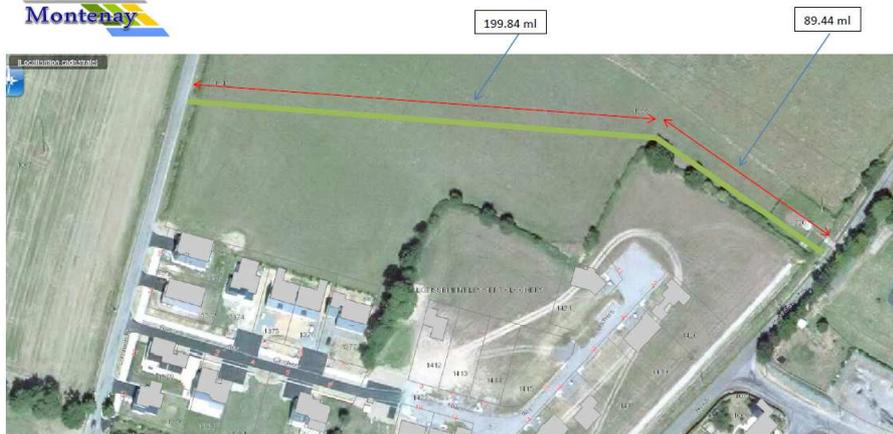
N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 155	Lotissement Les 7 Clochers : création d'une haie bocagère - Convention de prestation de service avec la Chambre d'agriculture de la Mayenne

Par délibération n° 2018/121 en date du 16 octobre 2018, le Conseil Municipal a validé la création d'une haie bocagère permettant la délimitation du lotissement « Les 7 Clochers » avec l'espace agricole. Un contact a été pris avec la Chambre d'agriculture de la Mayenne pour nous épauler dans le projet de plantation de haie(s).

Le contrat de prestation de service proposé par la Chambre d'agriculture, pour la réalisation d'un schéma de plantation et définir les essences à planter s'élève à la somme de 180 €uros HT soit 216 €uros TTC. Une subvention du Conseil Départemental, à hauteur de 4 €uros le ml, peut être obtenue.



Projet de plantation d'une haie bocagère avec création d'un merlon permettant la délimitation du Lotissement Les 7 Clochers avec l'espace agricole



Le Conseil Municipal doit donner son avis sur le contrat de prestation tel que proposé et, en cas d'accord, autoriser M. le Maire à signer le dit contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↳ **VALIDE** le contrat de prestation proposé par la Chambre d'agriculture de la Mayenne, qui s'élève à la somme de 180 € HT soit 216 € TTC ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toute pièce relative à la présente délibération ;
- ↳ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

<p>La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">-recours administratif gracieux auprès de mes services-recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent (s) et non excusé (s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

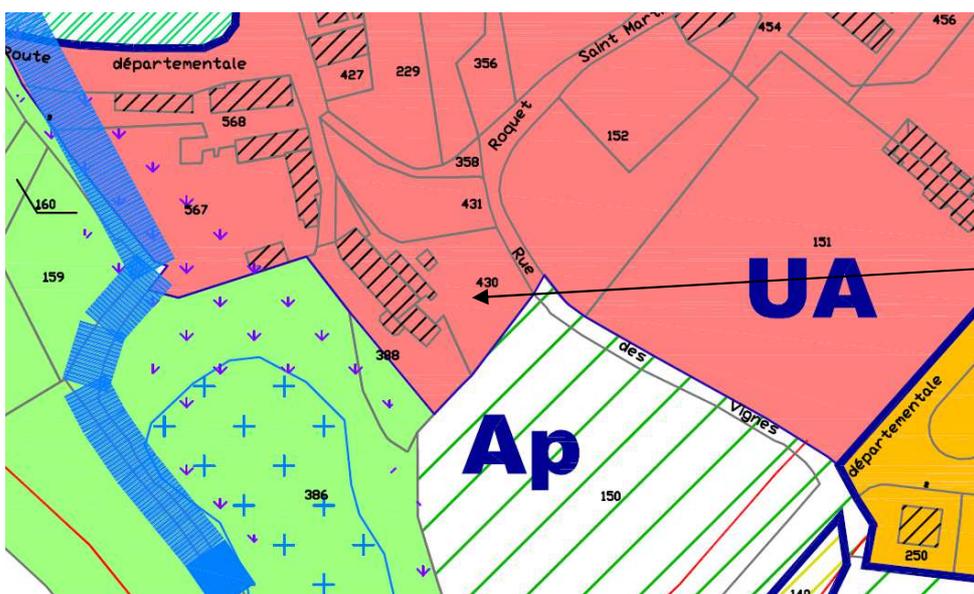
Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 156	Déclaration d'Intention d'Aliéner : non exercice du droit de préemption urbain « Le Vallet »

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) a été déposée en mairie le 15 novembre dernier par Maître Aurélia BLANCHET, Notaire à Fougères. Elle concerne un bien situé à « Le Vallet » et appartenant aux consorts PAINCHAUD.

La Communauté de Communes de l'Ernée a été sollicitée pour l'usage ou renonciation à son droit de préemption pour le bien cité en amont : elle ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'exercice ou non du droit de préemption urbain.



Parcelle AB 430
Surface 796 m2
Le Vallet
Zone UA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↪ **DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée en section AB n° 430, et située dans le bourg « Le Vallet » à Montenay ;
- ↪ **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative aux présentes décisions ;
- ↪ **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération ;
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

<p>La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">-recours administratif gracieux auprès de mes services-recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent (s) et non excusé (s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 157	Requalification des rues d'Anjou, de Touraine et des Prés : - dossier de sous-traitance

Dans le cadre des travaux de requalification des rues d'Anjou, de Touraine et des Prés, un dossier de sous-traitance a été adressé en mairie par l'entreprise Pigeon TP, titulaire du marché, au nom de la Société « Pavage et Création », située à LIFFRE (35340) pour un montant de 10 620 €uros HT. La prestation sous traitée concerne la mise en œuvre de béton désactivé.

Le montant du marché demeure inchangé : 153 480.90 €uros HT (tranche ferme) et 78 029.30 €uros HT (tranche conditionnelle) soit un total de 231 510.20 €uros HT. Le dossier de sous-traitance viendra en déduction de la somme due à l'entreprise PIGEON TP.

M. le Maire présente le dossier à l'assemblée délibérante et sollicite son avis sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↳ **DECIDE** de valider le dossier de sous-traitance tel que présenté pour un montant de 10 620 €uros HT pour la réalisation des travaux de mise en œuvre de béton désactivé par la Société « Pavage et Création » située à LIFFRE (35340) ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'imprimé DC4 relatif à l'acte de sous-traitance ainsi que toute pièce relative à ce dossier de sous-traitance ;
- ↳ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 158	Requalification des rues d'Anjou, de Touraine et des Prés : - avenant au marché de travaux pour sujétions techniques imprévues

Dans le cadre des travaux relatifs à la requalification des rues d'Anjou, de Touraine et des Prés, des travaux complémentaires ont été chiffrés par l'entreprise PIGEON TP, titulaire du marché de travaux.

M. le Maire expose à l'assemblée que lors de la réalisation des travaux, des sujétions techniques imprévues sont apparues (positionnement de canalisations et évacuation non conformes engendrant des rectifications relatives à la voirie non prévisibles initialement).

Le devis s'élève à la somme totale de 9 541.65 € HT soit 11 449.98 € TTC. La partie relative aux eaux usées (EU) est prise en charge par le Service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes de l'Ernée (branchement EU n°7 sur RD 247 = 1 900 € HT).

Le Conseil Municipal doit valider le devis pour sujétions techniques imprévues tel que présenté.

Après avoir constaté les motifs impliquant des sujétions techniques imprévues, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics,

- ↳ **VALIDE** les travaux complémentaires présentés dans le devis établi par l'entreprise PIGEON TP pour un montant de 9 541.65 € Euros HT soit 11 449.98 € Euros TTC ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant aux sujétions techniques imprévues ;
- ↳ **CHARGE** le Maire de la rédaction de l'avenant au marché correspondant ;

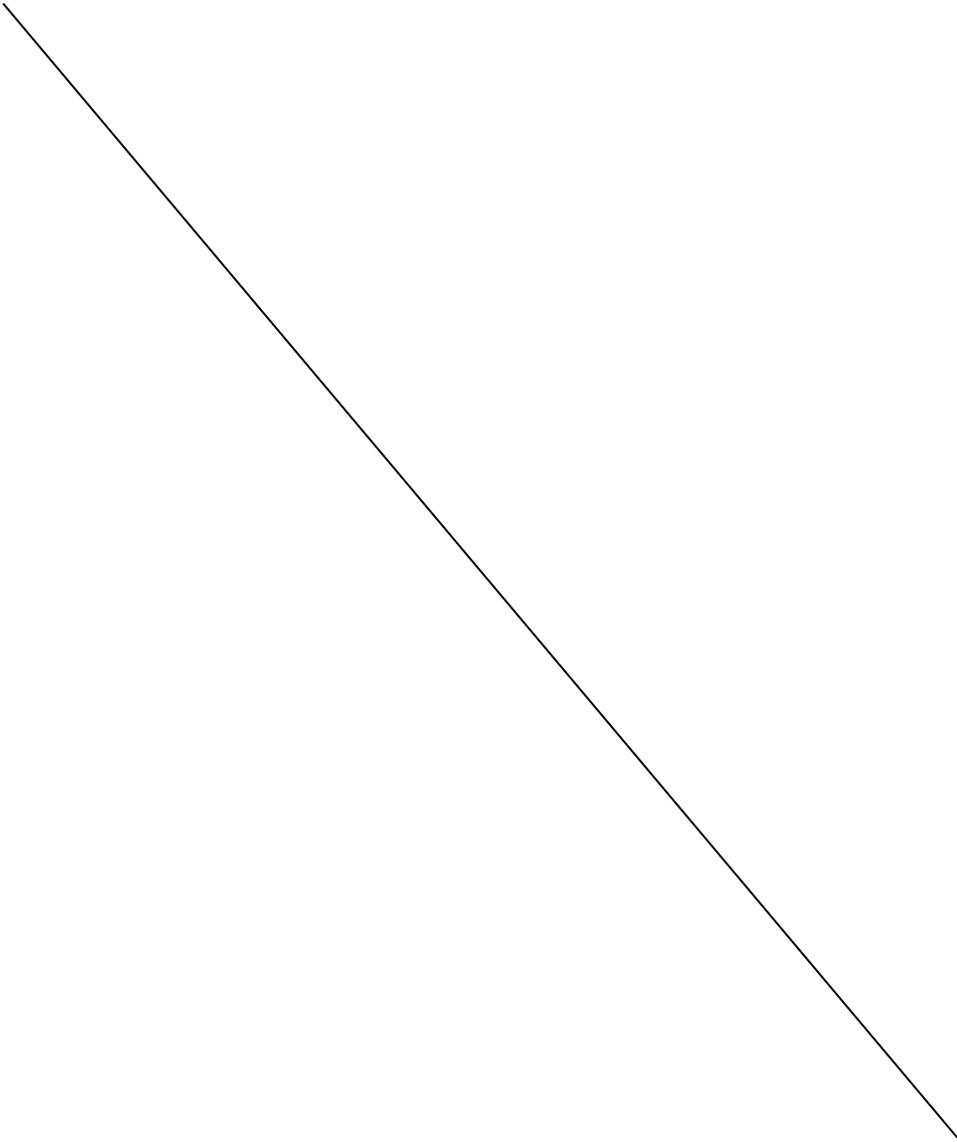


- ↪ **AUTORISE** le Maire à signer le devis, l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à la présente délibération ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 159	Réforme de la gestion des listes électorales : désignation d'un conseiller municipal pour assister aux commissions de contrôle

M. le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante d'une circulaire préfectorale, en date du 26 novembre 2018, relative à la réforme de la gestion des listes électorales.

En lien avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), les services préfectoraux accompagnent les communes dans la mise en place du répertoire électoral unique qui sera utilisé pour la 1^{ère} fois lors des élections européennes du dimanche 26 mai 2019.

Des commissions de contrôle seront instituées en 2019 à raison d'une par commune, en lieu et place des actuelles commissions administratives prévues par l'article L.17 du code électoral.

En application de l'article L.19 du même code, dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2019, ces commissions examineront notamment les recours administratifs formés par les électeurs, préalablement à tout recours contentieux contre les décisions de radiation ou d'inscription sur les listes électorales prises par la commune.

Les règles de composition de ces commissions sont fixées par le même article :

« VII. – La commission est composée conformément au IV dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement »

Conformément à l'article R.7 du code électoral, dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2019, la composition de la commission de contrôle sera fixée par arrêté préfectoral.



VU le Code électoral, notamment les articles L.17 et L.19 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire préfectorale en date du 26 novembre 2018 relative à la réforme de la gestion des listes électorales,

⇒ **EST NOMME** membre de la commission de contrôle, en tant que conseiller municipal :

Nom et prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Profession	Adresse
M . Christophe LEFEBVRE	12.04.1968	ERNEE (53)	Agriculteur	L'Ente 53500 MONTENAY

⇒ **SONT PROPOSES** pour être membre de la commission de contrôle, en tant que délégué de l'administration (qui sera désigné par le représentant de l'Etat dans le département)

Nom et prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Profession	Adresse
M. Maurice FOUILLEUL	13.08.1949	BRECE (53)	Retraité	7 Rue de Bellevue 53500 MONTENAY
M. TROHEL Gérard	29.09.1954	ERNEE (53)	Retraité	2 Impasse de la Roseraie 53500 MONTENAY
M. COLIN Marcel	15.05.1938	COLOMBIERS du PLESSIS (53)	Retraité	2 Impasse des Rouges- Gorges 53500 MONTENAY

⇒ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.

⇒ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 07 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE — M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 160	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR 2019 : dossier de demande de subvention

Des travaux de sécurisation de l'entrée Nord de l'agglomération sont prévus courant 2019 afin de continuer l'aménagement en cours du centre bourg. M. HAMEAU présente le projet réalisé par le Service Ingénierie de la Communauté de Communes de l'Ernée.

Le projet consiste à :

- annoncer l'entrée d'agglomération par une bande visuelle en résine gravillonnée
- réaliser un effet de « porte » renforcé par la mise en place d'une résine gravillonnée
- mettre en place 2 radars pédagogiques autonomes

Le projet est estimé à 7 800 €uros HT soit 9 360 €uros TTC (avec 2 radars pédagogiques). Une subvention au titre de la DETR 2019 peut être sollicitée (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019

Afin de pouvoir obtenir des financements et permettre la réalisation du projet retenu par l'assemblée délibérante, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à constituer et à déposer le dossier de demande de subvention relatif à la :

DETR 2019 – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au titre de l'année 2019, pour l'opération de sécurisation de l'entrée nord de l'agglomération Route des Ormeaux à MONTENAY.



M. le Maire présente le dossier à l'assemblée délibérante et sollicite son avis sur ce point.

*Le Conseil Municipal, lecture faite des stratégies de financement,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2019 » pour le financement de l'opération relative à la sécurisation de l'entrée nord de l'agglomération Route des Ormeaux à MONTENAY ;
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir le plan de financement correspondant à l'opération s'élevant à la somme prévisionnelle de 7 800 €uros ;
- ↪ **VALIDE** le plan de financement ci-après :
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative aux présentes décisions.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 06 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 20 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE — M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / ...	Personnel communal : réorganisation des services administratifs

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'un agent titulaire à temps complet, va quitter la commune par voie de mutation à compter du 14 janvier prochain. Aussi, il convient de réorganiser les services administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↪ **DONNE** un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine et ce à compter du 14 janvier 2019 ;
- ↪ **SUPPRIME** en parallèle de la création ci-dessus un poste d'adjoint administratif territorial, à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 14 janvier 2019 ;
- ↪ **CHARGE** le Maire de solliciter l'avis du comité technique sur cette modification ;
- ↪ **AUTORISE** le Maire à rédiger et à signer toute pièce relative à la présente délibération ;
- ↪ **CHARGE** M. le Maire de mettre à jour le tableau des effectifs et le tableau de promotion en conséquence ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'informer les parties de la présente décision.
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 20 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETTIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 161	Personnel communal : augmentation du temps de travail d'un agent suite à une réorganisation des services

Délibération portant création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial

Le Conseil Municipal,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L.2121-29 ;
- **VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;
- **CONSIDERANT** le tableau des emplois mis à jour au 1^{er} janvier 2018 ;

et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 14 janvier 2019, un emploi permanent à temps complet à raison de 35 h/semaine, d'adjoint administratif territorial. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant à tout le cadre d'emplois.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 14 janvier 2019.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

N.B. : Le tableau des emplois sera également à modifier après recrutement (filière, cadre d'emplois, grade, effectif).

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 19 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 20 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **14**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 162	Personnel communal : recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité

DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.1° ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Objet

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2019. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

Il devra justifier d'une expérience suffisante afin d'assurer les missions qui lui seront confiées, à savoir : accueil physique et téléphonique du public, gestion de l'état civil, tenue

de l'agence postale communale, rédaction des arrêtés du maire (circulation, stationnement, débit de boisson, etc ...), suivi des locations de salles municipales et du prêt de matériel, ... Il devra également faire preuve d'autonomie.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 19 décembre 2018

<p>La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">-recours administratif gracieux auprès de mes services-recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne)
- Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 20 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **14**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 163	Personnel communal : création de postes d'agents saisonniers occasionnels et d'agents contractuels

Afin de mettre à jour le nombre de postes ouverts sur la commune, conformément à la délibération n° 2018/084 du 17 juillet 2018, M. le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il convient de modifier et compléter cette délibération en indiquant le nombre de postes ouverts pour les contractuels. M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur ces différents points.

Personnel communal : accroissement temporaire d'activités et besoin occasionnel
Recrutement en application des articles 3 1° et 3 2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée

CONSIDERANT qu'en application de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée, le Conseil Municipal peut créer des postes d'agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activités ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée, le Conseil Municipal peut créer des postes d'agents non titulaires pour besoins occasionnels ;

Afin de permettre le bon fonctionnement des services municipaux pendant les différentes vacances scolaires, notamment le Service Enfance Jeunesse comprenant le centre de loisirs, la passerelle, l'espace jeunes, la garderie, la cantine municipale, le temps du midi, les séjours d'été ;

Afin de permettre le bon fonctionnement des différents services municipaux, comprenant les services techniques, les services administratifs, la bibliothèque municipale, le Service Enfance Jeunesse (composé du centre de loisirs, de l'espace jeunes, de la garderie, de la cantine municipale, du temps du midi, des temps d'activités périscolaires) ;

Au vu de ces éléments et dans le but de donner une plus grande souplesse dans l'organisation des services municipaux, en l'attente d'une solution d'avenir plus pérenne ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↪ **DECIDE** de créer :
- ✓ 4 postes d'agents saisonniers contractuels,
 - ✓ 4 postes de stagiaires BAFA,
 - ✓ 8 postes d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activités,
- pour assurer le bon fonctionnement des différents services communaux (à temps complets et/ou non complets suivant les besoins du service)
- services techniques ;
 - services administratifs ;
 - service enfance jeunesse comprenant le centre de loisirs et l'espace jeune y compris la passerelle, les séjours d'été, les temps d'activités périscolaires, la garderie, la cantine municipale, le temps du midi ;
 - bibliothèque municipale ;
- ↪ **DECIDE** de créer un poste en service civique sur la commune de Montenay soumis à la réglementation en vigueur et relative à l'emploi d'un service civique ;
- ↪ **CHARGE** le Maire de procéder au recrutement de ces agents saisonniers, contractuels et stagiaires BAFA nécessaires aux besoins et au bon fonctionnement des services municipaux ;
- ↪ L'indice de rémunération est fixé sur la base de l'indice brut à savoir 347 – 325 (avec la possibilité de paiement d'indemnités de congés payés à hauteur de 10% des salaires bruts versés à la fin du contrat si les congés sont non pris (l'indice de rémunération pourra être augmenté par le maire suivant les tâches confiées à l'agent contractuel et suivant l'évolution et revalorisation du barème de traitement indiciaire) ;
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout contrat de travail, tout arrêté ainsi que tout document relatif à la présente décision ainsi que de procéder à la nomination et la rémunération des agents ;
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement d'un acompte sur salaire à la demande de l'agent ;
- ↪ La présente délibération est valable du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées des présentes décisions.
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 19 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 164	Abaissement du plafond de la cage d'escalier de la mairie → devis Actis Latour

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a sollicité un devis pour la réalisation de travaux d'abaissement du plafond de la cage d'escalier de la mairie. Le devis proposé par l'Entreprise Actis Latour s'élève à la somme de 453.07 €uros HT. Il demande l'avis du conseil municipal pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↪ **VALIDE** le devis présenté par l'entreprise ACTIS LATOUR sise à CHANGE pour la réalisation des travaux d'abaissement du plafond de la cage d'escalier de la mairie et s'élevant à la somme de 453.07 € HT soit 543.68 € TTC ;
- ↪ **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à la présente délibération ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 165	Remplacement de l'unité centrale du secrétariat → devis Touiller Organisation

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a sollicité un devis pour le remplacement de l'unité centrale du poste informatique du secrétariat général. Le devis proposé par la Société TOUILLER Organisation s'élève à la somme de 1 790 € HT.

Il demande l'avis du conseil municipal pour cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↪ **VALIDE** le devis présenté par la Société TOUILLER Organisation sise à LAVAL pour l'acquisition d'une unité centrale et s'élevant à la somme de 1 790 € HT soit 2 148 € TTC ;
- ↪ **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à la présente délibération ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent (s) et non excusé (s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 166	Calcul et bornage des lots pour le Lotissement « Les 7 Clochers » 3 ^{ème} tranche → devis Kaligéo

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a sollicité un devis pour la réalisation des travaux de calcul et bornage des différents lots du Lotissement Les 7 Clochers, 3^{ème} tranche. Le devis proposé par Kaligéo s'élève à la somme de 2 900 € HT soit 290 € HT le lot.

Il demande l'avis du conseil municipal pour la réalisation de cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↳ **VALIDE** le devis présenté par KALIGEO sis à LAVAL pour la réalisation des travaux de calcul et de bornage des lots du lotissement Les 7 Clochers, 3^{ème} tranche, et s'élevant à la somme de 2900 € HT soit 3 480 € TTC ;
- ↳ Les frais de bornage seront refacturés, au prix coûtant, soit 290 € HT le lot, aux futurs acquéreurs des parcelles de la 3^{ème} tranche du lotissement Les 7 Clochers ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à la présente délibération ;
- ↳ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 167	Pose de contre plinthes dans la salle des fêtes → devis Atelier de Florian

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a sollicité un devis pour la mise en place de contre-plinthes, qui feraient office de butée, dans la salle des fêtes afin de protéger les cloisons de coups (chaises, tables, chariots). Le devis proposé par l'Atelier de Florian s'élève à la somme de 1 443 € HT.

Il demande l'avis du conseil municipal pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↪ **VALIDE** le devis présenté par l'Atelier de Florian sise à MONTENAY pour la fabrication de contre-plinthes en hêtre massif et s'élevant à la somme de 1 443 € HT soit 1 731.60 € TTC ;
- ↪ **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à la présente délibération ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 168	Panneaux signalétiques rues de Touraine, d'Anjou, des Prés, de la Vigne et Impasse de la Roseraie

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a sollicité deux devis pour l'acquisition de panneaux signalétiques à mettre en place dans le centre bourg. Il demande l'avis du conseil municipal pour réaliser cette acquisition et retenir l'offre dite la mieux disante ou économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↪ **VALIDE** le devis présenté par MAVASA sise à BONCHAMP LES LAVAL pour l'achat de panneaux signalétiques et s'élevant à la somme de 877.09 € HT soit 1 147.31 € TTC ;
- ↪ **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à la présente délibération ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent (s) et non excusé (s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 169	Contrat de prestation de balayage pour l'année 2019

Le Maire informe que le contrat de prestations de service pour le balayage du bourg prend fin au 31 décembre 2018. La Sté PESLIER a adressé une proposition de prestations pour l'année 2019.

Le devis se décompose de la façon suivante :

- Balayage des caniveaux des axes principaux 1 fois par mois (longueur estimée à 7.730 km)
Montant de la prestation : 7.730 km x 28.26 € / km = 218.45 € HT par mois
- Balayages des caniveaux des différents lotissements 1 fois tous les 2 mois (longueur estimée à 8.100 km) → Montant de la prestation : 8.100 km x 31.09 € / km = 251.83 € HT bimestriel

Le Maire demande à l'assemblée délibérante son avis sur le devis tel que présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↪ **DECIDE** de valider le devis proposé par Dominique PESLIER sis à LA BAZOGE MONTPINCON (53440) tel que présenté pour les prestations suivantes :

- Balayage des caniveaux axes principaux 1 fois par mois : 218.45 € HT x 12 mois = 2 621.40 € HT ;
- Balayage des caniveaux lotissements 1 fois tous les 2 mois : 251.83 € HT x 6 mois = 1 510.98 € HT ;

↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à la présente décision ;

↪ **PRECISE** que suite au projet d'augmentation des taxes sur le GNR au 1^{er} janvier 2019, les prix pourront s'en trouver impactés ;

↪ **CHARGE** le Maire d'inscrire les crédits budgétaires suffisants au budget primitif 2019 pour la réalisation de cette prestation ;

↪ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Étaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Étai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Étai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 170	Dépose des compteurs Rue de l'Ancienne Mairie dans le cadre de la démolition de la petite maison d'angle → devis ENEDIS

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a sollicité un devis pour la dépose des 2 compteurs situés rue de l'ancienne mairie suite à la démolition de la petite maison d'angle et du préau prévu d'ici la fin du mois de décembre prochain. Le devis proposé par ENEDIS s'élève à la somme de 223 € HT.

Il demande l'avis du conseil municipal pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↪ **VALIDE** le devis présenté par ENEDIS pour la dépose de compteur rue de l'ancienne mairie et s'élevant à la somme de 223 € HT soit 267.60 € TTC le compteur ;
- ↪ **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à la présente délibération ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
-recours administratif gracieux auprès de mes services
-recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 12 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent(s) et non excusé(s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 - Nombre de votants : 14

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 171	Médiathèque : modification du planning d'ouverture au public

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une Commission « Culture-Bibliothèque » s'est déroulée le 03 décembre courant. A l'ordre du jour était prévue la réorganisation de la bibliothèque suite à la réhabilitation et l'extension future du bâtiment.

M. le Maire cède la parole à Mme VOISIN. En collaboration avec la DRAC Pays de la Loire, de nouveaux horaires d'ouverture au public de la bibliothèque ont été proposés. Une subvention à hauteur de 80 % des heures d'ouverture supplémentaires est possible.

Il est donc proposé de passer l'ouverture au public de 7 heures hebdomadaires à 20h00 à savoir :

- Du mardi au mercredi de 15h00 à 19h00
- Le mercredi matin de 10h00 à 12h00
- Le samedi de 10h00 à 17h00

M. le Maire précise que cette proposition de planning doit être validée par le Conseil Municipal pour être présentée à la DRAC. Il demande donc l'avis de l'assemblée délibérante sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↪ **VALIDE** le nouveau planning d'ouverture au public de la future médiathèque à raison de 20 heures par semaine ;
- ↪ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.
- ↪ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 11 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
-recours administratif gracieux auprès de mes services
-recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 04 décembre 2018 -

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme CHARDRON, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2018

Affichage de la convocation : 30 novembre 2018

Affichage des délibérations : 20 décembre 2018

Etaient convoqués : M. Jérôme CHARDRON, Maire – M. Gervais HAMEAU, 1er adjoint - Mme Ghislaine LOUAISIL, 2^{ème} adjoint – M. François BRETIN, 3^{ème} adjoint - Mme Corinne LEPODER, 4^{ème} adjoint – Mme Maryvonne VOISIN – M. Laurent PELE – M. Olivier ALLAIN – Mme Monique PAINCHAUD – M. Paul CHESNEL – Mme Sonia GENEST – M. Jean-Michel BLANCHARD – M. Christophe LEFEBVRE.

Etai(en)t absent (s) et non excusé (s) : Mme Frédérique DESMOTS

Etai(en)t Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

→ Mme Laurence DUTOYA donne procuration à M. Olivier ALLAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, M. Olivier ALLAIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **13** - Nombre de votants : **14**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2018 / 172	Décision modificative budgétaire n° 3/2018 : réajustement des comptes

Avant la fin de l'exercice budgétaire, M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements de compte.

Il présente à l'assemblée les propositions de décisions modificatives budgétaires suivantes :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE n° 3 / 2018

SECTION INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
165 – Dépôts et cautionnement	+ 462 €	
OPERATION 55 – ACQUISITIONS MATERIELS MOBILIER		
2051/55 - Concessions droits similaires	+ 324 €	
2041581/55 - Bien mobilier, matériel...	+ 5 090 €	
21578/55 - Autre matériel, outillage	+ 1 547 €	
2183/55 - Matériel informatique	+ 7 673 €	
2188/55 - Autres immobilisations corp.	+ 2 488 €	
OPERATION 57 – SALLE POLYVALENTE		
2184/57 - Mobilier	+ 945 €	
OPERATION 80 – BATIMENTS COMMUNAUX		
21318/80 – Autres bâtiments publics	+ 1 990 €	
2132/80 – Immeubles de rapport	+ 1 258 €	
OPERATION 130 – ACQUISITIONS CESSIONS TERRAIN		
2151/130 - Réseaux de voirie	+ 51 €	
OPERATION 131 – AMENAGEMENT DU BOURG		
238/131 - Avances immobilisations	+ 30 000 €	

2135/131 - Installations générales	- 40 000 €	
2188/131 – Autres immobilisations corp.	+ 1 148 €	
OPERATION 132 – PROGRAMME DE VOIRIE		
2135/132 – Installations générales, ...	-20 776 €	
OPERATION 500 – REHABILITATION de la BIBLIOTHEQUE (nouvelle opération)		
2033/500 - Bibliothèque / Frais d'insert	+ 2 800 €	
2135/500 – Installation, aménagement	+ 5 000 €	
Montant de la présente DM n° 3/2018	0	0
Pour mémoire Budget Primitif	2 195 519.77 €	
Budget après DM 1 et 2	2 195 519.77 €	

SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Chapitre 011 / CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60623 - Alimentation	+ 500 €	
60636 - Vêtements de travail	+ 400 €	
6065 - Livres, disques ...	+ 25 €	
6135 - Locations mobilières	+ 1 500 €	
61521 - Terrains	+ 300 €	
6161 - Assurances Multirisques	+ 31 €	
6226 - Honoraires	+ 2 800 €	
6232 - Fêtes et cérémonies	+ 700 €	
6237 - Publications	+ 300 €	
6281 - Concours divers	+ 82 €	
6288 - Autres services extérieurs	+ 50 €	
Chapitre 012 / CHARGES DE PERSONNEL		
6411 - Personnel titulaire	- 3 000 €	
6413 - Personnel non titulaire	+ 3 000 €	
6451 - Cotisations URSSAF	- 800 €	
6453 - Cotisations Caisse de Retraite	+ 800 €	
Chapitre 65 / AUTRES CHARGES DE GESTION		
6588 - Charges diverses de gestion	- 1 100 €	
65888 - Autres charges diverses de gest	+ 1 100 €	
65548 - Autres contributions	+ 21 000 €	
022 - Dépenses imprévues	- 28 003 €	
Chapitre 67 / CHARGES EXCEPTIONNELLES		
6745 – Subventions aux personnes de droit privé	+ 315 €	
Chapitre 74 / DOTATIONS et SUBVENTIONS		
74121 - Dotation de solidarité rurale		+ 30 000 €
74122 - Dotation solidarité rurale cible		- 30 000 €
Montant de la présente DM n° 3/2018	0	0
Pour mémoire Budget Primitif	1 231 788.05 €	
Budget après DM 1 ; 2 ; 3	1 231 788.05 €	

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur les modifications budgétaires telles que présentées.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↪ **VALIDE** la décision modificative budgétaire n°3/2018 telle que présentée ;
- ↪ **CHARGE** M. le Maire de procéder aux écritures comptables nécessaires au budget principal de la commune ;
- ↪ **AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce relative à la présente décision ;
- ↪ **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les parties concernées de la présente décision.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 19 décembre 2018

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

§ A NOTER DANS VOS AGENDAS §

- ✓ **Date à retenir :**
 - ☆ **Vendredi 11 janvier 2019**, à 19h00 : Voeux du Maire et des élus, à la salle des fêtes rue de Bel Air
- ✓ **Le prochain conseil municipal :**
 - ☆ **Mardi 08 janvier 2019**, à 20h30 (date à redéfinir, certainement décalée)
- ✓ **Les prochaines réunions :**
 - Prévoir une Commission Finances

Pièces jointes (cartable numérique) :

- Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06 novembre 2018 ;
- Préparation de la séance du 04 décembre 2018 ;
- SNC Ferme éolienne de Saint-Hilaire-du-Maine : note de synthèse

Liste des délibérations prises lors de la séance du 04 décembre 2018

2018 / 146	Enquête publique : Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), SNC Ferme éolienne de Saint-Hilaire-du-Maine
2018 / 147	Réhabilitation et extension de la médiathèque : démolitions et désamiantage
2018 / 148	Détermination des tarifs des différents services et des salles pour l'année 2019
2018 / 149	Prestation de service Accueil de loisirs « extrascolaires » : forfait semaine
2018 / 150	Maison Espace Blot : décision du devenir du bâtiment
2018 / 151	Point à temps 2019 : résultat de la mise en concurrence
2018 / 152	Noethys : proposition d'assistance Online
2018 / 153	Site Internet : devis à valider pour la création du site

2018 / 154	Lotissement Les 7 Clochers, création d'une haie bocagère : devis pour la création du merlon
2018 / 155	Lotissement Les 7 Clochers, création d'une haie bocagère : convention de prestation de services avec la Chambre d'agriculture de la Mayenne
2018 / 156	Déclaration d'Intention d'Aliéner : non exercice du droit de préemption urbain « Le Vallet »
2018 / 157	Requalification des rues d'Anjou, de Touraine et des Prés : dossier de sous-traitance
2018 / 158	Requalification des rues d'Anjou, de Touraine et des Prés : avenant au marché de travaux pour sujétions techniques imprévues
2018 / 159	Réforme de la gestion des listes électorales : désignation d'un conseiller municipal pour assister aux commissions de contrôle
2018 / 160	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR 2019 : dossier de demande de subvention (Sécurisation de l'entrée Nord de l'agglomération)
2018 / 161	Personnel communal : augmentation du temps de travail d'un agent suite à une réorganisation des services
2018 / 162	Personnel communal : création d'un contrat à durée déterminée de 6 mois, à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité
2018 / 163	Personnel communal : création de postes d'agents saisonniers, d'agents occasionnels et d'agents contractuels – ANNEE 2019
2018 / 164	Etude de devis : Abaissement du plafond de la cage d'escalier de la mairie
2018 / 165	Etude de devis : Remplacement de l'unité centrale du secrétariat
2018 / 166	Etude de devis : Calcul et bornage des lots pour le lotissement Les 7 Clochers 3 ^{ème} tranche
2018 / 167	Etude de devis : Pose de contre-plinthes dans la salle des fêtes
2018 / 168	Etude de devis : Acquisition de panneaux signalétiques rues de Touraine, d'Anjou, des Prés, de la Vigne et Impasse de la Roseraie
2018 / 169	Etude de devis : Contrat de prestation de balayage pour l'année 2019
2018 / 170	Etude de devis : Dépose des compteurs Rue de l'Ancienne Mairie dans le cadre de la démolition de la petite maison d'angle
2018 / 171	Médiathèque : modification du planning d'ouverture au public
2018 / 172	Décision modificative budgétaire n° 03/2018 : réajustement des comptes